





## Communiqué de presse

### Trophées de l'entreprise 2018 Le concours est ouvert jusqu'au 31 mai

Valence Romans Agglo lance la 8<sup>e</sup> édition des Trophées de l'entreprise. Toute entreprise porteuse d'une innovation peut participer au concours du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai. L'occasion, peut-être, de faire connaître un projet et de décrocher un trophée...

Le concours est gratuit et s'adresse à toutes les entreprises du territoire de l'Agglo. Il suffit de télécharger le dossier de candidature sur [www.tropheesentreprise.fr](http://www.tropheesentreprise.fr) et de déposer un dossier avant le 31 mai 2018.

Chaque année, quatre démarches ou projets innovants sont récompensés par le jury dans chacune des catégories suivantes: Innovation technologique, Innovation managériale et emploi, Développement durable et/ou Made in France, Image et numérique. Deux autres trophées (*Coup de cœur* et *Trophée des lycéens et des étudiants*) permettent au grand public de participer à la sélection. C'est l'opportunité de mobiliser les habitants autour de l'innovation et de leur faire découvrir les entreprises du territoire.

Les six lauréats reçoivent ensuite le soutien de l'Agglo et de ses partenaires pour les aider dans la promotion de leur projet. Les entreprises bénéficient notamment d'un film promotionnel, d'achats d'espaces publicitaires ou encore de mises en avant dans les supports de communication.

Les Trophées de l'entreprise rencontrent un succès grandissant. La qualité des dossiers ne se dément pas d'année en année témoignant ainsi de la dynamique et de la capacité d'innovation des entreprises du territoire. Avec cette 8<sup>e</sup> édition, Valence Romans Agglo encourage plus que jamais l'esprit d'entreprise et l'initiative locale.

#### + d'infos

Valence Romans Agglo  
Direction du Développement Economique  
Nadège Gautier / Sophie Gil Mora  
26 rue Barthélémy de Laffemas - 26 000 Valence  
04 75 75 98 54  
[contact@tropheesentreprise.fr](mailto:contact@tropheesentreprise.fr)  
[www.tropheesentreprise.fr](http://www.tropheesentreprise.fr)

#### A noter

La cérémonie de remise des Trophées aura lieu le **lundi 15 octobre à 18h30** à l'Ensemble Charles Bringuier à Chatuzange-le-Goubet.

## Déroulé de la conférence de presse

Jeudi 22 mars 2018

11h30 : Accueil et introduction par Jacques Bonnemayre

*Présentation de la 8<sup>e</sup> édition des Trophées de l'entreprise*

Intervention des lauréats 2017

12h00 : Echanges avec la presse

## Personnes présentes

### Les élus :

- Jacques BONNEMAYRE, Vice-président Développement économique, Adjoint au Maire de Valence.

### Les partenaires :

- La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation (MEEF) ;
- Le Collectif des Entreprises du bassin Valentinois (CEV) ;
- Le Club Rovaltain ;
- Le Journal L'Écho Drôme Ardèche ;
- Pôle Emploi Romans-Valence ;
- Initiative ;
- Réseau Entreprendre Drôme Ardèche.

### Les lauréats des Trophées 2017 :

- Logelis
- TeamTO
- IPM France

## Sommaire

### Les nouveautés 2018

Page 6

### Six projets innovants récompensés chaque année

Page 7

### Pourquoi et comment participer au concours ?

Page 9

### Les moyens mis à disposition pour promouvoir les projets lauréats

Page 9

### Un jury polyvalent

Page 10

### Partenaires : le Club Rovaltain rejoint l'aventure

Page 10

### Contacts

Page 11

## Les nouveautés 2018

### Deux catégories évoluent à la marge

Au fil des éditions, l'expérience et les échanges avec les partenaires permet de préciser le contour des quatre catégories ouvertes au choix des entreprises. Cette année, deux catégories évoluent :

- la catégorie « Innovation managériale et emploi » s'ouvre aux entreprises ayant recours aux dispositifs des clauses d'insertion dans leurs pratiques. Le jury appréciera non pas le volume mais le projet que les candidats auront construit autour ou avec ces dispositifs.
- la catégorie « Développement durable et/ou Made in France » valorisera les collaborations entre les entreprises du territoire, que ce soit en sous-traitance ou en mutualisation de moyens.

### Les lauréats « Coups de cœur Rovaltain » intègrent le concours

Dans le cadre de son partenariat avec le club Rovaltain, l'Agglo présente les deux lauréats des « Coups de Cœur Rovaltain » comme nominés au Trophée Coup de cœur 2018 aux côtés de deux projets nominés par le jury et des deux autres choisis par les internautes.

### Un nouveau site Internet

Dans un souci de cohérence avec la charte graphique mise en place par Valence Romans Agglo début 2017, le site des Trophées de l'entreprise fait peau neuve. Il conserve cependant la même adresse : [www.tropheesentreprise.fr](http://www.tropheesentreprise.fr)

Les candidats peuvent y trouver les informations nécessaires à leur participation au concours. Le site permet également de retrouver tous les projets des lauréats primés les années précédentes et de les valoriser.

### Un nouveau calendrier pour le Trophée des lycéens et des étudiants

Cette année, le Trophée des lycéens et des étudiants sera remis dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour laisser plus de temps aux équipes enseignantes d'inscrire ce travail dans leur programme de formation. La date retenue sera communiquée ultérieurement.

## Six projets innovants récompensés chaque année

Les Trophées de l'entreprise prennent la forme d'un concours. Les entreprises porteuses d'un projet innovant peuvent déposer leur candidature et concourir dans l'une des **quatre catégories proposées** (voir ci-dessous). Elles **concernent tout type d'innovation et permettent aux entreprises de soumettre des projets divers**. L'innovation peut s'exprimer par le biais d'une technologie mais aussi dans la gestion des hommes ou l'intégration du développement durable au sein du process de l'entreprise.

La taille de l'entreprise et le secteur d'activité importent peu. **L'important est que les candidats aient expérimenté des démarches remarquables qui pourraient être reproduites dans d'autres organisations.**



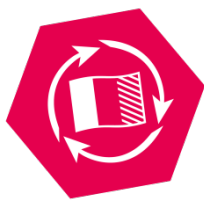
### Trophée de l'innovation technologique [Catégorie 1]

Conception et réalisation d'un produit, d'un process ou d'un service de type industriel ou technologique, apportant une amélioration significative en matière de qualité, d'efficacité et d'usage.



### Trophée de l'innovation managériale et de l'emploi [Catégorie 2]

Action ou méthode mise en œuvre dans l'entreprise renforçant la qualité du management et/ou la gestion des ressources humaines, la formation et les qualifications, la qualité de vie au travail, le développement ou la sauvegarde de l'emploi ; entreprises ayant recours, dans leurs pratiques, aux dispositifs des clauses sociales d'insertion.



### Trophée du développement durable et/ou du Made in France [Catégorie 3]

Conception et réalisation d'un produit, process ou service ou mise en œuvre d'une démarche permettant de réduire de façon significative l'impact sur l'environnement et/ou favorisant un déploiement de produits finis fabriqués en France ou localement ; collaboration et/ou sous-traitance entre entreprises localement implantées.



### Trophée de l'image et du numérique [Catégorie 4]

Valorisation d'une entreprise ayant conduit une démarche d'innovation dans le domaine du numérique, un projet remarquable ou innovant en matière de communication ou d'image.



### **Trophée Coup de cœur du public**

[Parmi l'une des 4 catégories ci-dessus]

Les participants à la cérémonie de remise des prix sont invités à élire, parmi 6 nominés, leur coup de cœur 2018.

- 1<sup>ère</sup> étape sur internet : les internautes peuvent soutenir leur projet favori du 25 juin au 30 septembre sur [www.tropheesentreprise.fr](http://www.tropheesentreprise.fr). Les deux candidats totalisant le plus grand nombre de votes sont nominés pour la 2<sup>e</sup> étape, aux côtés de deux autres candidats sélectionnés par le jury et des deux lauréats « Coups de Cœur Rovaltain ».
- 2<sup>e</sup> étape : les participants à la cérémonie de remise des prix votent par sms, parmi les quatre nominés, pour le lauréat 2018.

Face au succès 2017\*, l'Agglo a souhaité renouveler cette opération afin de faire connaître plus largement les projets portés par les entreprises et de mobiliser la population autour du bassin économique de l'Agglo.

*\* Près de 5 800 votes en ligne enregistrés. Les entreprises ont également joué le jeu pour mobiliser leurs réseaux.*



### **Trophée des lycéens et des étudiants**

[Parmi l'une des 4 catégories ci-dessus]

Les lycéens et les étudiants de l'Agglo choisissent, parmi l'ensemble des nominés, leur propre lauréat. Le résultat sera connu au cours du premier trimestre 2019.

Avec cette 8<sup>e</sup> édition des Trophées de l'entreprise, Valence Romans Agglo confirme sa volonté d'encourager l'esprit d'entreprise et l'initiative locale.



# Pourquoi et comment participer au concours ?

## Cinq bonnes raisons de participer

Participer aux Trophées, c'est :

- **se faire connaître et reconnaître** parmi les entreprises locales ;
- **valoriser le travail d'équipe** car le concours met en lumière l'ensemble des collaborateurs qui participent au développement de l'entreprise ;
- **se distinguer de ses concurrents et assoir son leadership** sur son marché de référence ;
- **s'inscrire au sein de son territoire et être partie prenante d'une opération économique locale** qui rassemble les entreprises et les partenaires économiques autour d'une grande fête des entreprises.

## Modalités d'inscription

**Le concours est gratuit et ouvert à toutes les entreprises, tous secteurs d'activité et toutes tailles confondus, implantées sur le territoire de Valence Romans Agglo (56 communes).**

Les entreprises doivent déposer leur dossier complet **entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai 2018.**

Le dossier de candidature et le règlement du concours sont disponibles :

- sur [www.tropheesentreprise.fr](http://www.tropheesentreprise.fr)
- et auprès du Département Développement Economique et attractivité de Valence Romans Agglo à [contact@tropheesentreprise.fr](mailto:contact@tropheesentreprise.fr)

A noter : une même entreprise peut déposer plusieurs dossiers présentant différentes actions réalisées au cours des 24 derniers mois.

## Les moyens mis à disposition pour promouvoir les projets lauréats

Afin de valoriser les projets récompensés, **Valence Romans Agglo et ses partenaires mettent à la disposition des lauréats, et/ou financent pour eux, des outils de promotion :**

- réalisation d'un **film promotionnel**, libre de droit, sur leur projet innovant ;
- **communication sur des supports de presse** nationaux et/ou sur internet ;
- **création du trophée 2018 par une entreprise locale** (avec le concours du Pôle Emploi) ;
- **mise à disposition par les partenaires de dotations** (adhésion gratuite aux réseaux d'entreprises, conseil d'experts, accompagnements thématiques, articles de presse, etc.) ;
- **communication sur les supports d'information de l'Agglo** (sites internet ([www.tropheesentreprise.fr](http://www.tropheesentreprise.fr) et [economie.valenceromansagglo.fr](http://economie.valenceromansagglo.fr)), l'Agglo le mag...) **et de ses partenaires.**

## Un jury polyvalent

Présidé par Jacques Bonnemayre et composé de treize partenaires, le jury examine l'ensemble des dossiers avec bienveillance. Chaque année, il constate la **qualité des candidatures** proposées, preuve que les entreprises locales s'inscrivent dans une dynamique d'innovation.

A chaque nouvelle édition, **les lauréats de l'année précédente rejoignent le jury** pour apporter leur vision de l'innovation. Le jury 2018 comptera donc parmi ses membres les lauréats 2017 :

- **Logelis**, lauréat innovation technologique
- **Teamto**, lauréat Emploi et ressources humaines
- **Insoft**, lauréat développement durable et/ou Made in France
- **IPM France**, lauréat image et numérique
- **C'Pro**, Coup de cœur 2017
- **Secobois**, lauréat des lycéens et des étudiants 2017

## Partenaires : le Club Rovaltain rejoint l'aventure

Toute l'année, **Valence Romans Agglo assure une veille économique sur son territoire afin de repérer les candidats potentiels**. Un moyen efficace de détecter les projets innovants qui pourraient s'inscrire dans la philosophie des Trophées de l'entreprise. Pour cela, **l'Agglo s'appuie sur un réseau de partenaires**.

**Ces derniers renouvellent chaque année leur participation active dans l'organisation du concours**. Ils contribuent également aux avantages dont bénéficient les entreprises lauréates.

Pour cette 8<sup>e</sup> édition, **le Club Rovaltain rejoint le réseau**, portant à treize le nombre de partenaires, et participe donc à l'événement. Pour renforcer ce partenariat, **l'Agglo présente les deux lauréats des « Coups de Cœur Rovaltain » comme nominés au Trophée Coup de cœur 2018**. Une façon d'assurer la promotion des entreprises qui se distinguent sur notre territoire.



A noter aussi : la mobilisation des réseaux de prescripteurs. Parmi eux, des structures comme le **Moulin Digital** et **GENEO Incubateur** ainsi que des organisations professionnelles comme le **MEDEF** et la **CGPME**.

## Contacts

Valence Romans Agglo  
Direction du Développement Economique  
**Nadège Gautier / Sophie Gil Mora**  
26 rue Barthélémy de Laffemas - 26 000 Valence  
04 75 79 20 16  
[contact@tropheesentreprise.fr](mailto:contact@tropheesentreprise.fr)  
[www.tropheesentreprise.fr](http://www.tropheesentreprise.fr)  
[www.economie.valenceromansagglo.fr](http://www.economie.valenceromansagglo.fr)